



**QUESTIONS ET REPONSES DE LA SFED
SUR ENDOSCOPIE DIGESTIVE ET COVID-19 :
QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS DE MANQUE DE MOYENS
PHYSIQUES OU MATERIELS POUR ASSURER UNE ACTIVITE CONFORME ?**

22 avril 2020

Il a été démontré que les procédures endoscopiques passant par la filière oro-pharyngée sont à risque de transmission du COVID-19 en raison du risque d'aérosolisation des sécrétions oro-pharyngées, qui peuvent contenir le coronavirus COVID-19. La coloscopie n'a pas ce risque. Cependant, de nombreuses publications montrent la présence de l'ARN du virus dans les selles parfois plusieurs semaines après la guérison des signes pulmonaires, et alors même que la PCR au niveau de la muqueuse nasale est négative. Le tube digestif pourrait ainsi être un réservoir du virus.

Ceci a conduit la SFED à publier des recommandations chez les patients COVID-19 « positif » mais aussi chez les patients COVID-19 « négatif ».

En raison de la diffusion actuelle de la maladie dans la population (variable d'une région à l'autre et en fonction du temps), de la longue durée probable de l'épidémie et de l'existence de nombreux porteurs asymptomatiques (voire de « super-excréteurs de virus »), il est nécessaire de détecter les patients asymptomatiques ou pauci-symptomatiques, et de sécuriser le parcours du patient dans les plateaux techniques d'endoscopie.

Cette stratégie peut soit conduire à retarder un examen quand cela est possible, soit nous conduire à prendre et à respecter les mesures de protection du personnel médical et non médical. Elle a pour objectifs d'éviter leur contamination par le patient mais aussi la contamination des patients au sein du plateau technique d'endoscopie. Cette protection est efficace lorsque les règles sont respectées.

C'est pour cette raison que la SFED a publié des [recommandations pour la réalisation des examens endoscopiques](#), jugés comme à haut risque de transmission de par leur caractère aérosolisant, en date du 2 avril dernier. Ces recommandations insistent notamment sur les conditions matérielles de réalisation des endoscopies, la formation obligatoire au processus de protection des personnels (habillage, déshabillage) et le traitement des endoscopes. La SFED a également publié des [recommandations ayant pour but de sécuriser l'organisation du parcours de soins dans les unités d'endoscopie](#). Par ailleurs, la SFED a édité en 2014 des [recommandations relatives à la formation du personnel en endoscopie digestive](#), qui restent d'actualité. Ces recommandations insistent notamment sur l'importance accordée à la sécurité du patient et sur les contraintes en matière de désinfection du matériel. Elles imposent la présence dans l'unité et auprès de l'endoscopiste pendant l'acte technique d'un personnel spécifiquement formé et régulièrement entraîné.

Dans le contexte de l'épidémie COVID-19 que la France subit en ce moment, et malgré l'existence de disparités dans l'intensité de l'épidémie entre les différentes régions françaises, il est indispensable que ces conditions de réalisation de l'endoscopie digestive soient respectées.

Si ces recommandations ne peuvent pas être mises en œuvre au sein du plateau technique d'endoscopie et mettent en danger la sécurité des patients et des soignants, nous vous invitons à vous rapprocher dans un premier temps de votre direction sur la base de ces arguments, à ne pas continuer à réaliser des gestes endoscopiques dans votre structure de soins et à transmettre éventuellement à votre ARS les recommandations de la SFED pour les alerter de la situation locale.